



COPEAUX DE PRESSE

La revue de presse d'avril et mai 2020

Sommaire

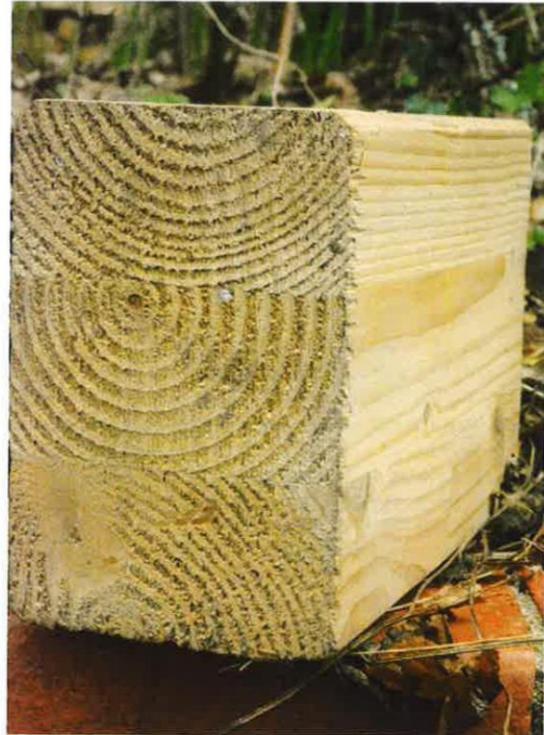
- La Forêt privée / Fransylva de mars avril 2020 p/2
- La lettre de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes de mars 2020 p/5
- Parlons Forêt de mars 2020 p/6
- Le Bois International du 1^{er} avril 2020 p/7
- Charpente Menuiserie Parquet du 6 avril 2020 p/8
- Le Bois International du 9 avril 2020 p/9
- Terre Dauphinoiser du 16 avril 2020 p/10
- Le journal du bâtiment et des travaux publics en Rhône Alpes du 16 avril 2020 p/11
- L'information agricole en Rhône Alpes du 16 avril 2020 p/12
- Le Bois International du 29 avril 2020 p/13
- Ecomedia.com du 30 avril 2020 p/14
- Le Moniteur du 30 avril 2020 p/15
- Le Patriote-Beaujolais Val de Saône du 30 avril 2020 p/16
- Le Bois International du 2 mai 2020 p/17
- L'information agricole du Rhône du 7 mai 2020 p/18
- Le Bois International du 9 mai 2020 p/19
- Terre de Savoie du 14 mai 2020 p/20
- Le Bois International du 23 mai 2020 p/22
- Le Bois International du 30 mai 2020 p/23
- Le Journal de la Mécanisation Forestière de mai 2020 p/24

À la redécouverte des qualités du Sapin Pectiné

C'est à l'initiative de Fibois-AuRA, l'organisme regroupant toutes les branches de la filière bois de la région Auvergne-Rhône qu'un colloque s'est tenu le 24 octobre dernier à Clermont-Ferrand sur les caractéristiques et les qualités du Sapin Pectiné ou Sapin Blanc (*Abies Alba Mill*). Au-delà, l'objectif visé par cette réunion était également de mieux déterminer de nouvelles pistes stratégiques de développement.

Le Sapin est une essence primordiale pour notre région

L'inventaire forestier recense, environ, 88 millions de m³ sur pied en Auvergne-Rhône-Alpes à comparer aux 180 millions de m³ sur le territoire national. Avant de passer aux caractéristiques du Sapin Pectiné, Olivier Baubet, du département « Santé des forêts », a rappelé les principaux ennemis du sapin : « l'ennemi le plus connu est la dorge du sapin. Un champignon avec un nom compliqué que tous les étudiants en foresterie retiennent volontiers ou *Melampsorella caryophyllacearum* ! Ce champignon provoque des chancres sur le tronc et des déformations sur les rameaux appelés balais de sorcière. Le sapin est quelquefois sensible à d'autres champignons comme le fomes et l'armillaire, qui se traduisent par la pourriture du cœur ». Et de poursuivre : « le chermès du tronc, un puceron qui provoque des attaques sur les peuplements adultes, attaques caractérisées par un feutrage blanc et quelquefois des écoulements de résine sur les troncs. Les scolytes, le plus fréquent est le pissode qui provoque des attaques un peu similaires à celle de l'épicéa et le gui, un parasite généralement invasif sur les houppiers des vieilles sapinières, il épuise l'arbre et réduit sa résistance à la sécheresse ». À ce propos dans le Grand-Est et la Franche-Comté, une crise sanitaire majeure touche plus de 2 millions de m³ de sapin et d'épicéa, ce qui est proche des 2,6 millions de m³ prélevés chaque année ! Ainsi des aides viennent d'être accordées pour favoriser l'exploitation, la première transformation, le bois-énergie, le transport, le reboisement et les travaux sylvicoles...



Bois massif reconstitué © Gérard Fromager

C'est dire que moins on récolte, plus les peuplements vieillissent et plus les risques sanitaires sont importants. En effet, les propriétaires qui oublient les coupes d'amélioration laissent se propager les dorges, les scolytes et autres parasites de cette essence. Les crises sanitaires majeures se situent, en-dessous, de 700 à 800 mètres d'altitude. Est-ce à dire qu'il serait bon de revoir la stratégie de culture du sapin ? Il est préférable de poursuivre les récoltes intermédiaires, même si quelquefois le revenu escompté n'est pas celui que l'on aurait espéré. De même si le versant ou l'altitude ne correspondent pas à la station favorable au sapin pectiné, il faut envisager sa substitution.

Les caractéristiques mécaniques du sapin et de l'épicéa

Le sapin est mécaniquement plus résistant que l'épicéa, mais au niveau des marchés et des bois d'ingénierie (bois collé duo-trio), l'épicéa est plus

apprécié ! Le FCBA, l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (autrefois Centre Technique du Bois et de l'Ameublement) a réalisé mille tests comparatifs sur les caractéristiques mécaniques des sapins poussant sur les premiers et seconds plateaux du Jura et, ceci, à différentes altitudes. Selon Martial Toulemesse de Fibois Franche-Comté le classement ainsi réalisé montre que les qualités technologiques du sapin sont tout à fait comparables à celles de l'épicéa. Ainsi le rejet par manque de résistance est de 2,4% pour le sapin contre 14% pour l'épicéa. Quant aux classements C24 et C30 qui caractérisent la très bonne qualité du bois, ils ne sont pas très différents entre le sapin et l'épicéa. Ainsi le classement C24 concerne 77% du sapin et 58% de l'épicéa. Enfin, le classement C30 concerne 21% du sapin et 28% de l'épicéa. Quelques points ressortent de cette étude qui est, en fait, une photographie macroscopique de la place du sapin dans la filière :



Colloque sur le sapin pectiné © Gérard Fromager

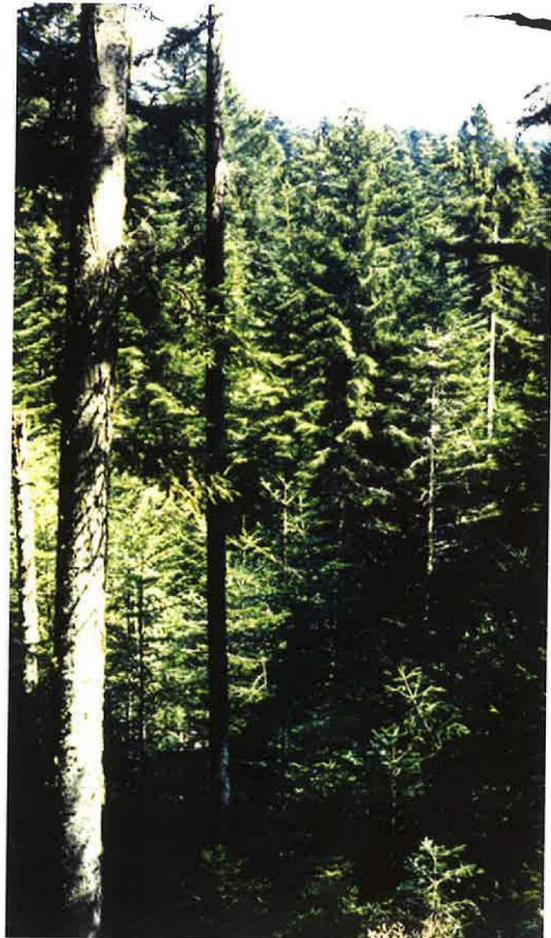
- Sur les 88 millions de m³ sur pieds, 30 millions, soit 35%, sont constitués par des gros (diamètre 47 cm et plus) et des très gros bois (77 cm de diamètre et plus).
- La consommation de conifères, en France, se répartit comme suit :
 - + 40% de bois de structure (charpente)
 - + 27% de bois d'emballage (palettes)
 - + 19% de bois rabotés (bardage)
 - + 4% de bois collés (bois d'ingénierie)
 - + 10% de divers...

Pourtant, les voies de développement existent si le séchage est maîtrisé, par exemple, le marché des murs CLT (panneaux en plis croisés) augmente en volume de 25% par an. Le facteur limitant est la maîtrise du séchage de cette essence. A cet égard le séchage est le passage obligé de toutes les transformations du bois à l'exception de la fabrication du papier. La teneur en eau, dans le sapin, est très variable, en fonction de sa place dans la grume : elle va du simple au triple, jusqu'à 120% d'eau, sur poids sec, pour certains sujets. Pour O. Naton, de la société Cathild, fabricant français de séchoirs : « *le séchage du sapin s'apparente davantage au séchage des feuillus que de celui des autres résineux. Le temps de séchage varie de 1,6 à 2,5 fois plus que celui de l'épicéa. Une des caractéristiques des abies est la présence des poches d'eau distribuées dans la pièce de bois, ceci de manière aléatoire. Pour un séchage efficace, il faut séparer Sapin et Épicéa* », explique-t-il.

Quelle stratégie sylvicole adopter ?

1-La sylviculture spécifique est primordiale pour obtenir un sapin pectiné de haute qualité :

- Réserver la culture du sapin à une altitude minimale,
- Conserver des peuplements à la bonne densité pour protéger les fûts par rapport à la lumière, afin d'éviter les branches mortes et les poches d'eau.
- Garder la maîtrise du diamètre d'exploitation.



Sapinière © Gérard Fromager

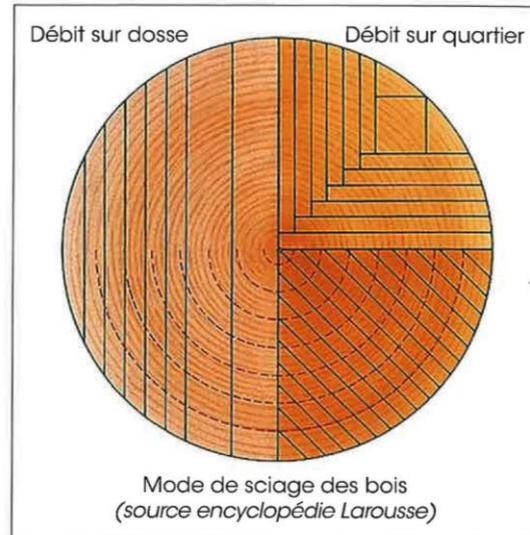
2- Une stratégie de la transformation de la grume est à développer :

- Le coût du sciage est déterminé par la production de m³ par heure. Généralement, les équipements très performants comme les canters, n'acceptent pas les grumes dont le diamètre est supérieur à 45-55 cm. Les gros bois et les très gros bois doivent, donc, être transformés en sciages par des scies à ruban, moins rapides, en conséquence, le prix de revient est plus important,
- Sciage sur quartier (voir croquis ci-contre). Il semble important de réexaminer cette méthode, réservée aux gros bois, et réalisée avec des rubans, car elle favorise considérablement la stabilité du bois,
- Le programme de séchage du sapin doit impérativement être adapté à cette essence,
- Nous devons mettre en valeur la résistance mécanique du sapin, et développer les pistes d'utilisation du produit,
- Élaboration d'un cahier des charges technique pour intégrer encore plus le sapin dans les produits bois d'ingénierie (KVH, bois massifs séchés, rabotés, purgés des principaux défauts, et assemblés par aboutage). BMR, Duo-Trio, même process de fabrication avec en plus un encollage par couches,
- Recherches techniques et économiques pour bâtir des poutres L.V.L (Laminé, Veneer, Lumber) en sapin pectiné. C'est un matériau composite constitué de couches de placages minces (< 3 mm) dont les fibres sont orientées dans la même direction. Ce matériau a une résistance mécanique « double » par rapport à celle du bois massif !

Pour conclure :

Aujourd'hui toutes les spécifications de sylvicultures et de marché amalgament l'essence sapin avec celle de l'épicéa. Si l'on remonte aux années 1975, en Auvergne, le sapin pectiné se vendait sur pied l'équivalent de 7,5€ le m³ plus cher que l'épicéa. À cette époque, les industriels tel que Lapeyre & Périer utilisaient le sapin sur des volumes industriels. Ils recherchaient les billes de pieds, ils savaient les sécher et apprécier leurs qualités technologiques. Les cœurs bruns de ces produits étaient synonymes de résistance mécanique. Il semble que l'organisation industrielle et commerciale des bois du Nord ait balayé cette image au point que le consommateur aujourd'hui recherche la couleur blanche. Il semble aussi que les industriels ont oublié les techniques de séchage du sapin qui exigent des temps de stabilisation avant ou après séchoir.

En forêt ces essences se mélangent allègrement, avec un bénéfice pour la biodiversité, et une amélioration des capacités de régénération. Dans le travail



Croquis sciage sur dosse et sur quartier © Gérard Fromager

des bois, au contraire, il faut absolument traiter ces produits séparément, notamment pour le séchage, et ne pas mélanger ces sciages qui ne nécessitent pas le même parcours technique.

De même, le travail spécifique du sapin pectiné permet de mettre en valeur ses qualités technologiques indéniablement supérieures. Même la présence de cernes tourmentés par les conditions atmosphériques ou l'altitude n'enlève rien à la résistance mécanique du sciage. Si le sapin exige du temps pour le sylviculteur, il doit exiger aussi de la patience pour le transformateur, c'est sans doute à ce prix que l'on redécouvrira les qualités du sapin pectiné.

Gérard FROMAGER et Gilles MOREL

DOSSIER : ET SI ON PARLAIT SECURITE ?

Les propriétaires forestiers de la région sont nombreux à réaliser eux-mêmes coupes et travaux sur leurs parcelles, notamment pour du bois de chauffage. Au regard du nombre d'accidents rapportés, il nous semble utile de faire un point sur le bûcheronnage, qui est un métier de savoir-faire particulièrement exposé, répondant à des règles de sécurité et de formation bien précises.

TROIS QUESTIONS A SAMUEL RESCHE, CHARGE DE MISSION FORET-ETF A FIBOIS AURA

Quelles sont les causes les plus fréquentes d'accident de bûcheronnage chez les professionnels ?

Souvent c'est la faute à pas de chance. Une branche charpentière de chêne qui tombe sur la tête, ou un arbre encroué qui chute par exemple. C'est un accident fréquent en ce moment avec la coupe de bois secs, à cause de la sécheresse ou des scolytes. Cela peut être aussi un coup de vent qui fait tomber un arbre proche, un accident de câble en débardage, mais plus rarement une faute technique.

Qui sont les victimes de ces accidents ?

Ce sont les jeunes de moins de 25 ans les plus touchés, souvent par manque d'expérience. Mais les accidents les plus graves surviennent chez les 50 ans et plus. Ils ont de l'assurance, les gestes deviennent machinaux et ils ont potentiellement moins de réactivité. De plus, les soucis du métier et le besoin de rentabilité obligent les entrepreneurs à accélérer la cadence et, par conséquent, prendre plus de risques.

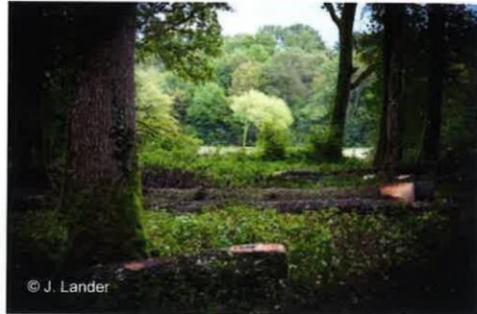
Est-ce que les pratiques de sécurité sont bien adoptées aujourd'hui dans le milieu ?

Pour le port des équipements de sécurité, oui. Il est rare de trouver des professionnels qui n'en portent pas. 95 % et plus des ETF portent l'ensemble chaussures, pantalon, casque plus la veste haute visibilité.

La fiche de chantier (obligatoire sur tous les chantiers), est généralement établie par les donneurs d'ordre les plus importants. Mais cette réglementation reste encore trop souvent méconnue des plus « petits » donneurs d'ordre.

Pour ce qui concerne la déclaration de chantier, nous avons appris lors d'un exercice récent avec le SDIS de la Loire, qu'une des premières choses que faisaient les pompiers, c'est de contacter le Maire pour avoir la déclaration de chantier et ainsi localiser la victime potentielle. Malheureusement, un certain nombre de chantiers ne sont pas déclarés à la DIRECCTE. C'est donc une vraie problématique de sécurité pour nos entreprises.

Actuellement, beaucoup d'arbres sèchent, ils sont plus cassants. Il faut respecter les techniques d'abattage en sécurité mais aussi les réglementations pour minimiser les risques. Et faire les choses dans l'ordre.



LES MODES OP' AU SECOURS DES SECOURS ?

Mis en place depuis 2015 pour aplanir les conflits d'usage autour de la voirie forestière, le dispositif crée des conditions d'échanges entre exploitants forestiers et référents locaux (voir Lettre d'informations de PEFC AURA n°2019-2, juillet 2019).

Le mode opératoire voirie implique notamment le signalement des chantiers auprès de l'élu référent. « Ce taux de déclaration est de 80 à 100 % des chantiers sur l'arrondissement d'Ambert (le plus ancien couvert par le Mode op'), souligne Samuel Resche, même s'il n'est pas toujours formalisé et peut se faire par téléphone. Une fois la déclaration obtenue, on peut retrouver la parcelle. L'avantage étant que le chantier est connu par la commune et que, en cas d'appel du SDIS, le professionnel (ou le propriétaire qui exécute lui-même le chantier) peut être localisé rapidement ».

Profitant de cette expérience, FIBOIS AuRA travaille actuellement avec la DIRECCTE sur ces sujets.

Enfin, cet effet incident bénéfique des déclarations de chantiers mérite de voir les Modes op' généralisés sur le territoire.

GROS PLAN SUR L'AIN : UN DEPARTEMENT DUREMENT TOUCHE EN 2019

21 mars 2019 : décès d'un bûcheron écrasé par une branche à Apremont.

22 mars 2019 : un octogénaire gravement blessé à Saint-Martin-du-Mont sur une coupe de bois.

31 mars 2019 : décès d'un homme de 70 ans sur un accident de bûcheronnage à Conand

30 septembre 2019 : un quinquagénaire reçoit un arbre sur le dos à Gex.

14 octobre 2019 : décès d'un professionnel lors d'une opération de débardage à Lompnieu.

22 novembre 2019 : un bûcheron hélicoptère après un accident dans la forêt de la Brétouze.

23 novembre 2019 : un sexagénaire gravement blessé sur une coupe de bois à Magnieu.



La filière s'organise contre les scolytes

En collaboration avec la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, un Comité Régional de Surveillance Scolyte a été lancé en juillet dernier. Le but est de créer un groupe fédérant les acteurs de l'amont forestier et les instances régionales afin d'échanger sur la question des scolytes et son incidence sur notre filière. De tels comités existent déjà dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté, mais hormis l'Ain et les Savoie, notre région n'est pas dans une situation de crise majeure, même s'il est important de s'y préparer.

La première rencontre a permis de faire le point sur ce qui était mis en œuvre dans les régions déjà touchées, sur la situation sanitaire en AuRA ainsi qu'en France et en Europe, sur l'impact sur les marchés, sur les aides potentielles existantes et pouvant être activées... En vue d'anticiper une éventuelle crise, il a été demandé à Fibois AuRA d'établir un premier chiffrage en s'appuyant sur des hypothèses partagées.

Ces chiffrages ont été présentés lors du 2^e Comité, en septembre, avec une évaluation des besoins de la filière pour faire face : aide à la trésorerie et au stockage des bois par voie humide, aide au transport, aide à la reconstitution des peuplements...

Les professionnels s'accordent sur le chiffre de **600 000 m³ d'épicéas et sapins touchés en 2019.**

Ce volume représente 1/4 de la récolte de ces essences sur une année « normale ». Les scieurs et exploitants devraient pouvoir absorber ce volume de bois en reportant les coupes de bois non-scolytés par exemple. En revanche, le problème porte plutôt sur le marché de l'emballage qui est extrêmement tendu avec un afflux de bois, notamment de l'Allemagne très touchée par les scolytes, qui déstabilise le marché français.

L'avenir reste incertain car lié aux conditions météorologiques. Le Comité aura donc toute son importance car il fait référence auprès des institutions publiques pour définir et quantifier les besoins de notre filière dans ce contexte difficile.

Samuel Resche, Fibois - s.resche@fibois-aura.org



Auvergne-Rhône-Alpes : un appel à projets pour soutenir l'innovation dans les PME



Dans le cadre des actions prioritaires de son contrat de filière forêt-bois pour la période 2020/2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'appui technique de l'interprofession Fibois-Aura, lance la version 2020 de son appel à projet pour accompagner cinq TPE ou PME sur des projets de développement et d'innovation. «Le contrat régional de filière 2020-22, signé par le préfet de Région, la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, détermine sept actions prioritaires pour développer les marchés du bois et améliorer la compétitivité des entreprises.

Parmi celles-ci, l'innovation fait partie des leviers majeurs dans le but de trouver de nouveaux débouchés pour le bois de nos forêts et favoriser des projets collaboratifs au sein de la filière ou inter-filière», indique Fibois Aura. «Cet appel à projet a pour objectif de faire avancer les entreprises lauréates dans un projet d'innovation intégré aux objectifs de développement de l'entreprise. Tous les métiers de la filière et tous les domaines d'innovation sont concernés : produits, procédés, organisationnel, commercial, communication stratégique... via un coup de pouce financier portant sur des investissements immatériels externes (études, tests, prestation d'ingénieries, de communication, de design, de conseil...).»

Jusqu'ici, le dispositif mis en place par la région Auvergne-Rhône-Alpes a permis de soutenir 16 entreprises qui ont pu bénéficier d'un appui financier pour conduire leurs projets d'innovation, qu'ils concernent la mise sur le marché d'un nouveau produit, la mise au point de méthodes de production améliorées, l'adoption d'une nouvelle organisation du travail, l'utilisation des nouvelles technologies de communication ou encore une adaptation de stratégie commerciale.

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site de Fibois-Aura. Ils devront être transmis à l'interprofession régionale avant le 31 mai 2020. Renseignements auprès de Nicolas Da Silva : n.dasilva@fibois-aura.org

Appel à projets régional pour le développement et l'innovation

Le contrat régional de filière 2020-22 signé par le Préfet, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Fibois Aura détermine 7 actions prioritaires pour développer les marchés du bois et améliorer la compétitivité des entreprises. Parmi celles-ci, l'innovation fait partie des leviers majeurs dans le but de trouver de nouveaux débouchés pour le bois de nos forêts et favoriser des projets collaboratifs.

Ainsi la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'appui technique de Fibois AuRA, lance la version 2020 de l'appel à projet pour accompagner cinq TPE ou PME de la filière forêt bois dans des projets de développement et d'innovation. Les dossiers de candidature doivent être transmis à Fibois AuRA d'ici le 31 mai 2020.



réalisé photo : Fibois Aura

Des projets de 16 entreprises ont été financés.

Outre l'implantation du pôle de compétitivité Xylofutur en Auvergne-Rhône-Alpes, la Région poursuit l'accompagnement des projets d'innovation auprès des PME de la filière mis en place aux côtés de l'interprofession régionale.

Ce sont déjà 16 entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes qui ont pu profiter de l'appui financier de la Région pour mener leur projet d'innovation, qu'il concerne la mise sur le marché d'un nouveau produit, la mise au point de méthodes de production considérablement améliorées, l'adoption d'une nouvelle organisation du travail, l'utilisation des nouvelles technologies de communication et l'adaptation de la stratégie commerciale.

Cet appel à projet a pour objectif de faire avancer les entreprises lauréates dans un projet d'innovation intégré aux objectifs de développement de l'entreprise. Tous les métiers de la filière et tous les domaines d'innovation sont concernés : produits, procédés, organisationnel, commercial, communication stratégique... via un coup de pouce financier portant sur des investissements immatériels externes (études, tests, prestation d'ingénieries, de communication, de design, de conseil...).

(06/04/2020)

FIBOIS AURA CRÉE UN ANNUAIRE DES MENUISIERS-AGENCEURS

 menuiserie  agencement  guide  Fibois Aura

Le 9 avril 2020

L'interprofession Fibois Aura élabore en ce moment un **annuaire régional des menuisiers-agenceurs**.

«*Il s'agit de reproduire à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes le travail réalisé l'an passé par Fibois Ain*», résume Marinette Feuillade, déléguée générale de l'interprofession Fibois Aura, qui invite tous les menuisiers-agenceurs à se faire connaître pour participer, et ainsi voir leur entreprise promue.

«*En créant un annuaire des menuisiers fabricants bois de l'Ain, l'interprofession Fibois 01 a voulu mettre en avant le **menuisier fabricant**, un savoir-faire essentiel à maintenir et qui sait conjuguer sur-*

mesure et modernité», précise Marinette Feuillade. «*Cet annuaire est également à l'image de la **diversité de cette profession**, regroupant des entreprises aux activités parfois très différentes et répondant à des projets de tailles très variées. Il ne s'agit pas d'opposer l'artisanat à l'industrie, ni la fabrication à la pose, mais plutôt d'identifier les acteurs de notre territoire et leurs activités pour que chacun trouve sa place, et que tous cohabitent et travaillent mieux ensemble.*»

Les interprofessions territoriales de Rhône-Alpes s'associent à Fibois Aura pour recenser ces menuisiers fabricants à l'échelle des douze départements, les savoir-faire et les productions seront valorisées d'une part sur le site internet des produits bois d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'autre part au travers d'un annuaire papier qui sera édité début 2021 et adressé aux architectes et architectes d'intérieur de la région, l'objectif étant d'accroître la part du matériau bois dans les fermetures et aménagements intérieurs.

Pour contacter Fibois Aura : www.fibois-aura.org

L'annuaire créé par Fibois 01 est quant à lui disponible sur : www.fibois01.org





FILIERE BOIS-FORÊT /

Appel a projet régional « développement et innovation »

Le contrat régional de filière 2020-2022 signé par le préfet de région, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes détermine sept actions prioritaires pour développer les marchés du bois et améliorer la compétitivité des entreprises.

Parmi celles-ci, l'innovation fait partie des leviers majeurs dans le but de trouver de nouveaux débouchés pour le bois de nos forêts et favoriser des projets collaboratifs au sein de la filière ou inter-filière. Outre l'implantation du pôle de compétitivité Xylofutur en Auvergne-Rhône-Alpes, la Région poursuit l'accompagnement des projets d'innovation auprès des PME de la filière mis en place aux côtés de l'interprofession régionale.

Ce sont déjà 16 entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes qui ont pu profiter de l'appui financier de la Région pour mener leur projet d'innovation, qu'il concerne la mise sur le marché d'un nouveau produit, la mise au point de méthodes de production considérablement améliorées, l'adoption d'une nouvelle organisation du travail, l'utilisation des nouvelles technologies de communication, l'adaptation de la stratégie commerciale, etc.

Ainsi la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'appui technique de Fibois Aura, lance la version 2020 de l'appel à projet

pour accompagner cinq TPE ou PME de la filière forêt bois dans des projets de développement et d'innovation. Cet appel à projet a pour objectif de faire avancer les entreprises lauréates dans un projet d'innovation intégré aux objectifs de développement de l'entreprise. Tous les métiers de la filière et tous les domaines d'innovation sont concernés : produits, procédés, organisationnel, commercial, communication stratégique... via un coup de pouce finan-

ancier portant sur des investissements immatériels externes (études, tests, prestation d'ingénieries, de communication, de design, de conseil...).

Les dossiers de candidature doivent être transmis à Fibois Aura d'ici le 31 mai 2020. Pour plus d'information et/ou télécharger le dossier de candidature, allez sur le site : fibois-aura.org ou contactez Nicolas Da Silva : n.dasilva@fibois-aura.org ■

Pour joindre la MSA

Tous les points d'accueil physique de la MSA sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins, la MSA Alpes du Nord garantit la continuité de son activité en télétravail.

Par internet

Pour toutes vos démarches, la MSA invite ses assujettis à utiliser les services en ligne sur leur espace privé MSA. Pour les envois de documents, il est recommandé de recourir au service en ligne « Envoyer un document ». Pour envoyer un mail depuis votre espace privé MSA, utiliser le service « Mes messages, mes réponses ».

Par téléphone

L'accueil téléphonique est de opérationnel. Il est assuré au 09 69 36 87 00 durant des horaires aménagés : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Par email

- Mesures relatives au paiement des cotisations : cotisants-covid19@alpesdunord.msa.fr
- Santé et sécurité au travail : secretariatsst.blff@alpesdunord.msa.fr ■

MARINETTE FEUILLADE : « LA MENUISERIE, UN SAVOIR-FAIRE ESSENTIEL À MAINTENIR »

Charlotte Robert

La déléguée générale de Fibois AuRA présente le projet de l'interprofession régionale de la filière forêt-bois : la constitution d'un annuaire des menuisiers-agenceurs en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le but de développer la part de bois dans les menuiseries et l'aménagement intérieur.



Présentez-nous ce projet d'annuaire des menuisiers-agenceurs ?

Il s'agit de reproduire à l'échelle régionale le travail réalisé l'an passé par Fibois Ain. En créant un annuaire des menuisiers fabricants bois de son département, l'interprofession Fibois 01 a voulu mettre en avant ce métier, un savoir-faire essentiel à maintenir et qui sait conjuguer sur-mesure et modernité.

Cet annuaire est également à l'image de la diversité de cette profession, regroupant des entreprises aux activités parfois très différentes et répondant à des projets de tailles très variées. Il ne s'agit pas d'opposer l'artisanat à l'industrie, ni la fabrication à la pose, mais plutôt d'identifier les acteurs de notre territoire et leurs activités pour que chacun trouve sa place, et que tous cohabitent et travaillent mieux ensemble. Autrement dit, Fibois AuRA souhaite promouvoir l'utilisation du matériau bois dans les menuiseries extérieures et l'aménagement intérieur, sujet sur lequel nous avons relativement peu travaillé jusqu'à ce jour, en dehors des prix nationaux et régionaux de la construction bois, où nous avons une catégorie « Aménagement intérieur ».

Comment le recensement va-t-il avoir lieu ?

Avec l'appui des interprofessions territoriales, nous diffuserons mi-avril un questionnaire en ligne, voire un envoi papier, auprès des menuisiers-agenceurs des douze départements dont nous avons les coordonnées. Toute entreprise qui fabrique peut compléter le questionnaire et bénéficier des outils promotionnels gratuitement. Bien entendu, tous les menuisiers-agenceurs fabricants peuvent participer et ainsi voir leur

entreprise promue. Pour cela, il suffit de se faire connaître.

Professionnels intéressés, contactez-nous à l'adresse : b.mermet@fibois-aura.org !

À qui s'adresse cet annuaire et quand va-t-il paraître ?

Il s'adresse plus particulièrement aux 3 500 architectes d'Auvergne-Rhône-Alpes et aux architectes d'intérieur de la région. Les savoir-faire et les productions des menuisiers fabricants seront valorisés d'une part sur le site internet www.bois-auvergnerhone-alpes.fr

et au travers d'un annuaire papier qui sera édité début 2021.

Le bois lui aussi touché par la crise

L'enquête de conjoncture menée par Fibois AuRA du 30 mars au 3 avril auprès de 200 entreprises révèle que 71 d'entre elles ont travaillé en fonctionnement très ralenti, contre 44 en fonctionnement normal. Cette semaine-là néanmoins, 64 % des entreprises n'ont pas eu recours au chômage partiel. « Globalement les entreprises ont repris de l'activité. La première transformation surtout, la seconde transformation étant encore très dépendante de la réouverture des chantiers », confirme Marinette Feuillade. En amont de la filière, les entrepreneurs de travaux forestiers voient leur activité en chute faute de chantiers forestiers...



Appel à projet régional « développement et innovation »

Le contrat régional de filière 2020-2022 signé par le préfet de région, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes détermine 7 actions prioritaires pour développer les marchés du bois et améliorer la compétitivité des entreprises. Parmi celles-ci, l'innovation fait partie des leviers majeurs dans le but de trouver de nouveaux débouchés pour le bois de nos forêts et favoriser des projets collaboratifs au sein de la filière ou inter-filière. Outre l'implantation du pôle de compétitivité Xylofutur en Auvergne-Rhône-Alpes, la Région poursuit l'accompagnement des projets d'innovation auprès des PME de la filière mis en place aux côtés de l'interprofession régionale. Ce sont déjà 16 entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes qui ont pu profiter de l'appui financier de la Région pour mener leur projet d'innovation, qu'il concerne la mise sur le marché d'un nouveau produit, la mise au point de méthodes de production considérablement améliorées, l'adoption d'une nouvelle organisation du travail, l'utilisation des nouvelles technologies de communication, l'adaptation de la stratégie commerciale, etc. Ainsi la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'appui technique de Fibois Aura, lance la version 2020 de l'appel à projet pour accompagner

cinq TPE ou PME de la filière forêt bois dans des projets de développement et d'innovation. Cet appel à projet a pour objectif de faire avancer les entreprises lauréates dans un projet d'innovation intégré aux objectifs de développement de l'entreprise. Tous les métiers de la filière et tous les domaines d'innovation sont concernés : produits, procédés, organisationnel, commercial, communication stratégique... via un coup de pouce financier portant sur des investissements immatériels externes (études, tests, prestation d'ingénieries, de communication, de design, de conseil...). n

Les dossiers de candidature doivent être transmis à Fibois Aura d'ici le 31 mai 2020. Pour plus d'informations et/ou télécharger le dossier de candidature, allez sur le site : fibois-aura.org ou contactez Nicolas Da Silva : n.dasilva@fibois-aura.org ■



Auvergne-Rhône-Alpes : appel à projets «Développement et innovation 2020»

Le contrat régional de filière 2020-2022, qui pour rappel avait été signé par le préfet de région, la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'interprofession **Fibois Auvergne-Rhône-Alpes** le 4 février dernier, dans le cadre du salon Eurobois, détermine sept actions prioritaires pour développer les marchés du bois et améliorer la compétitivité des entreprises. Parmi celles-ci, l'innovation fait partie des leviers majeurs dans le but de trouver de nouveaux débouchés pour le bois de nos forêts et favoriser des projets collaboratifs au sein de la filière ou inter-filière. Outre l'implantation du pôle de compétitivité Xylofutur en Auvergne-Rhône-Alpes, la région poursuit donc l'accompagnement des projets d'innovation auprès des PME de la filière mis en place aux côtés de l'interprofession régionale. Ce sont déjà 16 entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes qui ont pu profiter de l'appui financier de la région pour mener leur projet d'innovation, qu'il concerne la mise sur le marché d'un nouveau produit, la mise au point de méthodes de production considérablement améliorées, l'adoption d'une nouvelle organisation du travail, l'utilisation des nouvelles technologies de communication, l'adaptation de la stratégie commerciale, etc.

Ainsi la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'appui technique de **Fibois Aura**, lance la version 2020 de l'appel à projets pour accompagner cinq TPE ou PME de la filière forêt bois dans des projets de développement et d'innovation. Cet appel à projets a pour objectif de faire avancer les entreprises lauréates dans un projet d'innovation intégré aux objectifs de développement de l'entreprise. Tous les métiers de la filière et tous les domaines d'innovation sont concernés : produits, procédés, organisationnel, commercial, communication stratégique... via un coup de pouce financier portant sur des investissements immatériels externes (études, tests, prestation d'ingénieries, de communication, de design, de conseil...). Les dossiers de candidature doivent être transmis à **Fibois Aura** d'ici le 31 mai 2020. Pour plus d'information et/ou télécharger le dossier de candidature, il est possible de contacter Nicolas Da Silva : n.dasilva@fibois-aura.org



Bois : appel à projet

Fibois AuRA et la Région lancent l'appel à projet 2020 pour accompagner cinq TPE ou PME de la filière forêt bois dans des projets de développement et d'innovation. Tous les métiers de la filière et tous les domaines d'innovation sont concernés : produits, procédés, organisationnel, commercial, communication stratégique... Les dossiers de candidature doivent être transmis à **Fibois AuRA** d'ici le 31 mai 2020. Pour plus d'information, contactez Nicolas Da Silva : n.dasilva@fibois-aura.org

Cet article est apparu en premier sur GROUPE ECOMEDIA .

Clermont-Ferrand Un internat reconstruit en CLT

La région Auvergne-Rhône-Alpes procède à la reconstruction de l'internat en R+4, de 256 lits pour 5 500 m² SP, du lycée Ambroise-Bruglière de Clermont-Ferrand. Viendra ensuite l'extension en R+2 de l'externat en jonction avec un bâtiment existant. Cette opération à tiroirs, réalisée grâce au BIM par l'agence d'architectes clermontoise CRR, recomposera le campus. Des garages et des logements de fonction sont également prévus, pour un coût total de travaux dépassant les 17 M€ HT.

Les nouveaux bâtiments sont construits en bois par les entreprises Guillot Construction (Haute-Loire) et Maliges (Lozère). Signe particulier : des panneaux en CLT (bois lamellé-croisé) sont utilisés pour réaliser l'ensemble des planchers, mais également les murs de la partie internat. « Une spécificité qui en fait l'un des plus importants chantiers en France selon ce procédé », souligne l'Office public de l'habitat et de l'immobilier social (Ophis), assistant à maîtrise d'ouvrage. Le choix du CLT s'est imposé principalement pour des exigences structurelles. « Les façades de l'internat sont très ouvertes. Etant donné que nous sommes en zone sismique, le CLT permet de contreventer par les façades, ce que nous n'aurions pas pu faire en ossature bois », explique l'ingénieur structure Rémi Bartoli, du bureau d'études bois clermontois Sylva Conseil. A l'intérieur, certaines parties ont été laissées apparentes pour des raisons esthétiques.

Jeu de construction. Au-delà des aspects technique et architectural, le bois a permis de limiter les nuisances et de bien gérer les délais. « Dès l'instant où le rez-de-chaussée a été livré, la structure a été montée comme un jeu de construction avec les éléments en bois préfabriqués. De plus, le bâtiment est quasiment hors d'eau et hors d'air dès le début. Très vite, on peut travailler à l'intérieur », précise Jean-Pierre Rambourdin, architecte associé chez CRR. Autre avantage des planchers de grande portée en CLT : l'absence d'étaie, qui permet de libérer totalement les plateaux, donc de faciliter le travail des entreprises. Dernièrement, ce chantier a fait l'objet d'une visite de la filière bois Auvergne-Rhône-Alpes ([Fibois Aura](#)) dans le cadre d'une formation « construction bois » à destination d'architectes et d'agents territoriaux.

Les dates de livraison prévues - le chantier est actuellement à l'arrêt - sont fin 2020 pour l'internat et fin 2022 pour l'externat.

● Emmanuel Thérond



Des parties sont laissées apparentes pour des raisons esthétiques.

Le bois lui aussi touché par la crise

BEAUJOLAIS VERT L'enquête de conjoncture menée par Fibois AuRA du 30 mars au 3 avril auprès de 200 entreprises révèle que 71 d'entre elles ont travaillé en fonctionnement très ralenti, contre 44 en fonctionnement normal. Cette semaine-là néanmoins, 64 % des entreprises n'ont pas eu recours au chômage partiel. *"Globalement, les entreprises ont repris de l'activité. La première transformation surtout, la seconde transformation étant encore très dépendante de la ré-ouverture des chantiers",* confirme Marinette Feuillade,

déléguée générale de Fibois AURA. En amont de la filière, les entrepreneurs de travaux dans les bois voient leur activité en chute, faute de chantiers forestiers... Côté métiers, *"l'aval de la filière, en lien direct avec la construction, est le plus touché. À l'opposé, les scieries ont une activité en accroissement, en lien avec la réouverture des chantiers",* détaille la déléguée générale. ■



Auvergne-Rhône-Alpes

Fibois Aura crée un annuaire des menuisiers-agenceurs

L'interprofession Fibois Aura élabore en ce moment un annuaire régional des menuisiers-agenceurs.

«Il s'agit de reproduire à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes le travail réalisé l'an passé par Fibois Ain», résume Marinette Feuillade, déléguée générale de l'interprofession Fibois Aura, qui invite tous les menuisiers-agenceurs à se faire connaître pour participer, et ainsi voir leur entreprise promue.

«En créant un annuaire des menuisiers fabricants bois de l'Ain, l'interprofession Fibois 01 a voulu mettre en avant le menuisier fabricant, un savoir-faire essentiel à maintenir et qui sait conjuguer sur-mesure et modernité», précise Marinette Feuillade.

«Cet annuaire est également à l'image de la diversité de cette profession, regroupant des entreprises aux activités parfois très différentes et répondant à des projets de tailles très variées. Il ne s'agit pas d'opposer l'artisanat à l'industrie, ni la fabrication à la pose, mais plutôt d'identifier les acteurs de notre territoire et leurs activités pour que chacun trouve sa place, et que tous cohabitent et travaillent mieux ensemble.»

Les interprofessions territoriales de Rhône-Alpes s'associent à Fibois Aura pour recenser ces menuisiers fabricants à l'échelle des 12 départements, les savoir-faire et les productions seront valorisés d'une part sur le site internet www.bois-auvergne-rhone-alpes.fr et au travers d'un annuaire papier qui sera édité début 2021 et adressé aux architectes et architectes d'intérieur de la région, l'objectif étant d'accroître la part du matériau bois dans les fermetures et aménagements intérieurs.

>> Pour contacter Fibois Aura : www.fibois-aura.org

L'annuaire créé par Fibois 01 est quant à lui disponible sur : www.fibois01.org

COVID-19 / Souvent oubliée, la filière bois-forêt a pourtant été durement touchée par la mise à l'arrêt forcée des chantiers français. En pleine phase de relance, les professionnels demandent aujourd'hui des mesures d'urgence afin de soutenir une activité stratégique pour le pays.

L'arrêt des chantiers fait vaciller la filière bois-forêt

Touchée de plein fouet par la crise sanitaire, la filière bois-forêt n'aurait sans doute jamais imaginé déplorer un jour une telle baisse d'activité. D'après les indicateurs fournis par l'interprofession Fibois, le taux d'activité national oscillait à la mi-avril autour des 36 %. Une baisse d'activité significative qui s'explique notamment par l'arrêt des chantiers qui représentent à eux seuls plus de 50 % de la valeur ajoutée et des emplois pour la filière. Selon le comité stratégique de la filière bois, près de 90 % des chantiers français se trouvent aujourd'hui à l'arrêt à cause des réticences sécuritaires des maîtres d'ouvrages, d'un absentéisme important et de sérieuses difficultés d'approvisionnement hors bois. Cette situation a directement affecté l'activité de plusieurs secteurs comme les scieries dont certaines ont eu à gérer des problématiques d'engorgement. En région Auvergne-Rhône-Alpes, l'interprofession recense aujourd'hui 37 % de chantiers ouverts contre 9 % lors de la première semaine de confinement. Un peu partout, l'activité commence à reprendre même si le flou règne encore autour de la réouverture des chantiers publics. En plus du bois destiné à la construction, la crise du coronavirus a également eu un impact sur d'autres activités comme celle des panneautiers, confrontés pour beaucoup à un manque de débouchés. Faisant face à une forte demande, les industries papetières ont, quant à elles, dû se réorganiser pour pouvoir continuer de fonctionner en cette période particulière.

Construire une économie de l'après-crise

« Dans un premier temps, l'important est de faire un bilan des besoins en termes d'aires de stockage et de trésorerie. Ensuite, nous aurons besoin d'aides concrètes pour gérer la problématique des scolytes qui ravagent nos forêts d'épicéas et se développent d'autant plus en cette période de températures élevées », explique Marinette Feuillade de Fibois



Marinette Feuillade de l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes.

Auvergne-Rhône-Alpes. En ce sens, le comité stratégique de la filière bois appelle à « soutenir pour six mois un flux d'exportation de sciages de sapins et épicéas issus de la transformation de bois secs et scolytés récoltés dans les forêts françaises atteintes de ces dépérissements pour éviter la dépréciation de cette matière première, dont les volumes et qualités ne pourront pas être absorbés par le marché domestique ». Plusieurs demandes de mesures de relance sectorielles sont également formulées dans une note du 17 avril comme la réduction des contingents d'importation à droits nuls ou la prorogation automatique pour au moins trois ans des mécanismes et taxes anti-dumping arrivant à échéance en 2021 et 2022. Désireuse de se relancer à plus long terme, la filière bois-forêt appelle enfin à maintenir le cap d'une transition écologique et solidaire pour construire une économie de l'après crise. Le comité stratégique de la filière bois demande notamment un « développement de la promotion du fabriqué en France, une attention prioritaire pour la ressource bois française, une utilisation plus importante des produits manufacturés en France sur le sol national et un recentrage des approvisionnements européens sur les productions européennes ». ■

Pierre Garcia

Auvergne-Rhône-Alpes

Rencontres d'affaires Bois to Business

23 juin

Le cluster Eco-bâtiment et Fibois Aura organisent des rencontres d'affaires Bois to Business, pour favoriser l'inter-connaissance entre la filière bois et les membres du cluster Éco-bâtiment, le mardi 23 juin à Lyon. Le cluster poursuivra la journée avec son assemblée générale à 14 heures et une rencontre inter-membres à 16h30. Pour reprendre à son rythme, selon les besoins et les disponibilités de chacun, le cluster propose une journée avec trois événements

clés, à la carte, pour optimiser son temps.

Au programme :

- 9 heures : rencontres d'affaires ;
- 12h30 : cocktail déjeunatoire ;
- 14 heures : assemblée générale du cluster ;
- 16h30 : rencontre inter-membres ;
- 18h30 : cocktail.

Il est possible de choisir de tout faire, ou de venir uniquement à certains événements.

Les «rencontre d'affaires» consistent en des rencontres qualifiées au format speed dating, 10 rencontres, 10 minutes par rendez-vous.

• **Pour en savoir plus :**

www.ecobatiment-cluster.fr



COVID-19/SOUVENT OUBLIÉE, LA FILIÈRE BOIS-FORÊT A POURTANT ÉTÉ DUREMENT TOUCHÉE PAR LA MISE À L'ARRÊT FORCÉE DES CHANTIERS FRANÇAIS. EN PLEINE PHASE DE RELANCE, LES PROFESSIONNELS DEMANDENT AUJOURD'HUI DES MESURES D'URGENCE AFIN DE SOUTENIR UNE ACTIVITÉ STRATÉGIQUE POUR LE PAYS. Coronavirus : l'arrêt des chantiers fait vaciller la filière bois-forêt

Pierre Garcia



En région Auvergne Rhône-Alpes, l'interprofession recense aujourd'hui 37 % de chantiers ouverts contre 9 % lors de la première semaine de confinement.

Touchée de plein fouet par la crise sanitaire, la filière bois-forêt n'aurait sans doute jamais imaginé déplorer un jour une telle baisse d'activité. D'après les indicateurs fournis par l'interprofession Fibois, le taux d'activité national oscillait à la mi-avril autour des 36 %. Une baisse d'activité significative qui s'explique notamment par l'arrêt des chantiers qui représentent à eux seuls plus de 50 % de la valeur ajoutée et des emplois pour la filière. Selon le comité stratégique de la filière bois, près de 90 % des chantiers français se trouvent aujourd'hui à l'arrêt à cause des réticences sécuritaires des maîtres d'ouvrage, d'un absentéisme important et de sérieuses difficultés d'approvisionnement hors bois. Cette

situation a directement affecté l'activité de plusieurs secteurs comme les scieries dont certaines ont eu à gérer des problématiques d'engorgement. En région Auvergne Rhône-Alpes, l'interprofession recense aujourd'hui 37% de chantiers ouverts contre 9 % lors de la première semaine de confinement. Un peu partout, l'activité commence à reprendre même si le flou règne encore autour de la réouverture des chantiers publics. En plus du bois destiné à la construction, la crise du coronavirus a également eu un impact sur d'autres activités comme celle des panneautiers, confrontés pour beaucoup à un manque de débouchés. Faisant face à une forte demande, les industries papetières ont, quant à elles, dû se réorganiser pour pouvoir continuer de fonctionner en cette période particulière.

Construire une économie de l'après crise

« Dans un premier temps, l'important est de faire un bilan des besoins en termes d'aires de stockage et de trésorerie. Ensuite, nous aurons besoin d'aides concrètes pour gérer la problématique des scolytes qui ravagent nos forêts d'épicéas et se développent d'autant plus en cette période de températures élevées », explique

Marinette Feuillade de Fibois Auvergne Rhône-Alpes. En ce sens, le comité stratégique de la filière bois appelle à « soutenir pour six mois un flux d'exportation de sciages de sapins et épicéas issus de la transformation de bois secs et scolytés récoltés dans les forêts françaises atteintes de ces dépérissements pour éviter la dépréciation de cette matière première, dont les volumes et qualités ne pourront pas être absorbés par le marché domestique ». Plusieurs demandes de mesures de relance sectorielles sont également formulées dans une note du 17 avril comme la réduction des contingents d'importation à droits nuls ou la prorogation automatique pour au moins trois ans des mécanismes et taxes anti-dumping arrivant à échéance en 2021 et 2022. Désireuse de se relancer à plus long terme, la filière bois-forêt appelle enfin à maintenir le cap d'une transition écologique et solidaire pour construire une économie de l'après crise. Le comité stratégique de la filière bois demande notamment un « développement de la promotion du fabriqué en France, une attention prioritaire pour la ressource bois française, une utilisation plus importante des produits

0KSGXqXoGwGMkXDXckQ3sqjuQR-ukR1GfPoV2Jluf6CMm75XCz4V31EYw9C#fBzE3

manufacturés en France sur le sol national et un recentrage des approvisionnements européens sur les productions européennes » n



Marinette Feuillade (Interprofession Fibois Auvergne Rhône-Alpes).





Auvergne-Rhône-Alpes Loire : nouvelle session de formation «Concepteur européen bâtiment passif»

L'interprofession Fibois 42 et l'association La Maison Passive organisent une nouvelle session de formation «*Concepteur européen bâtiment passif*» (CEPH) qui débutera le 9 septembre. Elle se déroulera à Saint-Étienne, dans le département de la Loire, et vise un public d'entreprises du bâtiment, d'architectes, d'ingénieurs, de maîtres d'œuvre, de bureaux d'études, etc. Cette formation diplômante CEPH du Passiv Haus Institut est composée de dix journées réparties en plusieurs modules. Elle abordera les aspects techniques, le calcul thermique sur le logiciel PHPP et les aspects économiques. «*L'examen européen qui clôture la formation permet d'acquérir le titre de concepteur/conseiller européen bâtiment passif et d'être répertorié dans la liste officielle européenne du Passiv Haus Institut*», expliquent les organisateurs.

Ce diplôme est valable 5 ans, pendant lesquels les professionnels titulaires seront référencés sur la base de données mondiale du PHI. À noter que pour devenir concepteur certifié Bâtiment passif suite à l'examen CEPH, il est nécessaire de justifier d'un diplôme universitaire ayant un lien avec le bâtiment.

>> Programme et inscriptions sur : www.fibois42.org



Auvergne-Rhône-Alpes Des rencontres d'affaires Bois to Business avec le cluster Eco-bâtiment et Fibois Aura

Le cluster Eco-bâtiment et Fibois Aura organisent des rencontres d'affaires Bois to Business qui se dérouleront à Lyon le mardi 23 juin. Ce rendez-vous a été imaginé pour favoriser les échanges entre les professionnels de la filière bois et les membres du cluster éco-bâtiment, un réseau constitué majoritairement de PME et de TPE ancrées en Auvergne-Rhône-Alpes. Organisé au format speed dating, il devrait permettre aux participants d'effectuer une dizaine de rencontres d'affaires au cours de la matinée. *«Les rencontres Bois to Business ce ne sont pas des conversations de salon»,* précise Fibois Auvergne-Rhône-Alpes. *«Les entretiens sont brefs et chronométrés, il faut donc aller droit au but et optimiser le temps qui vous est donné pour que chaque entretien soit pleinement productif et profitable pour votre réseau.»* Concrètement, réunis par groupe de quatre, les participants disposent à chaque tour de trois minutes pour se présenter à leurs interlocuteurs et leur donner envie de prolonger la prise de contact. Les présentations effectuées, un moment de convivialité sera l'occasion de poursuivre les premiers échanges et d'ouvrir les agendas.



➤ Inscriptions sur : www.ecobatiment-cluster.fr – rubrique Agenda
Fibois Aura : 04 78 37 09 66 – contact@fibois-aura.org – www.fibois-aura.org



APPEL A PROJET RÉGIONAL « DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION » 2020

Le contrat régional de filière 2020-22 signé par le Préfet de Région, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes détermine 7 actions prioritaires pour développer les marchés du bois et améliorer la compétitivité des entreprises. Parmi celles-ci, l'innovation fait partie des leviers majeurs dans le but de trouver de nouveaux débouchés pour le bois de nos forêts et favoriser des projets collaboratifs au sein de la filière ou inter-filière.

Outre l'implantation du pôle de compétitivité Xylofutur en Auvergne-Rhône-Alpes, la Région poursuit l'accompagnement des projets d'innovation auprès des PME de

la filière mis en place aux côtés de l'interprofession régionale.

Ce sont déjà 16 entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes qui ont pu profiter de l'appui financier de la Région pour mener leur projet d'innovation, qu'il concerne la mise sur le marché d'un nouveau produit, la mise au point de méthodes de production considérablement améliorées, l'adoption d'une nouvelle organisation du travail, l'utilisation des nouvelles technologies de communication, l'adaptation de la stratégie commerciale, etc.

Ainsi la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'appui technique de Fibois AuRA, lance la version 2020 de l'appel à projet pour accompagner

cinq TPE ou PME de la filière forêt bois dans des projets de développement et d'innovation.

Cet appel à projet a pour objectif de faire avancer les entreprises lauréates dans un projet d'innovation intégré aux objectifs de développement de l'entreprise. Tous les métiers de la filière et tous les domaines d'innovation sont concernés : produits, procédés, organisationnel, commercial, communication stratégique... via un coup de pouce financier portant sur des investissements immatériels externes (études, tests, prestation d'ingénieries, de communication, de design, de conseil...).

Les dossiers de candidature doivent être transmis à Fibois AuRA d'ici le 31 mai 2020. Pour plus d'information contactez :

Nicolas Da Silva :
n.dasilva@fibois-aura.org